

Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes  
Canton de Muzillac  
Commune de NOYAL-MUZILLAC

## DECISION n°2022-25 du 6 juillet 2022

**OBJET : CONVENTION SDEM DE FINANCEMENT ET DE REALISATION - ECLAIRAGE SOLAIRE - 3  
ABRIBUS**

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du 25 mai 2020 donnant délégation d'attributions au maire consenties par le conseil municipal ;

Vu le projet de convention de financement et de réalisation du Syndicat Morbihan Energies relatif à des travaux d'éclairage solaire pour 3 abribus ;

Considérant les modalités de financement proposées par le Syndicat Morbihan énergies pour un montant total de l'opération de 8 710,00 € HT, dont 4 355,00 € HT à la charge du Syndicat et 4 355,00 € HT à la charge de la commune (TVA restant aussi à charge de la commune) ;

### Décide :

**Article 1** : La convention de financement et de réalisation du Syndicat Morbihan Energies relatif à des travaux d'éclairage solaire pour 3 abribus, ci-annexée, est approuvée pour un montant total de 8 710,00 € HT et sur la durée d'exécution des travaux définis.

Le Maire,  
Patrick BEILLON

